

# VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 4 mars 2024 à 19 h 00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-2-2024

**Nature et effets :** Rendre réputé conforme le nombre de bâtiments accessoires de six (6) au lieu de (3) admissibles pour une résidence de villégiature ;

Rendre réputé conforme la marge de recul latéral de 0,55 mètre au lieu de 1 mètre pour un garage sans ouverture sur son mur exposé à la limite de propriété Nord ;

Rendre réputé conforme la marge de recul latéral Nord de 0,86 mètre au lieu de 1 mètre pour un abri à bois.

**Identification du site concerné :** Cette demande concerne la propriété située au 487, route 295 et portant le numéro de lot 4 328 372 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 14<sup>e</sup> jour de

février 2024

Lise Quellet

signature

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Lise Quellet de la municipalité de Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 fév. 2024 entre 8h et 12 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce

14 février 2024

Lise Quellet

signature

greffier-adj.

titre